

**D**ans tous les domaines, les signaux sont au rouge : le « choc » de l'entrée de la France en récession est bien là... sauf pour le Pouvoir qui promet après deux années « difficiles » et l'utilisation magique de la « boîte à outils », le retour du « ciel étoilé »...

*L'entêtement du Gouvernement à renforcer la politique d'austérité* donne les effets catastrophiques déjà constatés dans d'autres pays : baisse record du pouvoir d'achat pour 2012, croissance nulle, chômage en pleine explosion... avec à la clef un effondrement dans les sondages, de la popularité du Président et de son gouvernement.

Refusant de « changer de cap », ils continuent de faire payer, par les salariés et les retraités, la lutte contre la crise et annoncent une nouvelle réforme des retraites pour l'automne prochain, aggravant les orientations et dispositions iniques de la Loi de 2010 !

Dans la Fonction publique et en particulier dans l'Éducation nationale, il n'est pas question de revalorisation. Dans le Second degré, la dévalorisation des métiers s'accélère aggravant d'autant la crise de recrutement.

*La rentrée 2013 qui devait être selon le Ministre celle du changement effectif, s'annonce catastrophique* dans les lycées et les collèges de l'académie : la priorité reste un discours virulent tandis que le Ministre avance de façon scandaleusement opaque des ESPE, main-que sur la mise en tient les stagiaires seignement et formes contestées tation...).

**ÉDITO**

Alors que les effectifs élèves augmentent dans le Second degré, les créations de postes enseignants sont très loin de compenser les suppressions massives subies depuis 2007, et le nombre d'AED va diminuer (moins 189 dans l'académie) faute de crédits suffisants !

*Le dialogue social qui devait être restauré est totalement bloqué* dans l'académie avec une volonté affirmée du Recteur et du Secrétaire général de mettre en cause les instances paritaires (GT barèmes Intra)

*Il y a bien urgence à agir collectivement* pour mettre en place une autre politique, générale comme éducative, qui soit en rupture avec l'austérité et favorise la croissance et l'investissement dans les services publics notamment.

*Revaloriser nos métiers et prérecruter* sont des nécessités d'autant plus impératives que le récent rapport de la Cour des comptes, faisant fi de la double crise de recrutement et de remplacement, essaie d'accréditer l'idée que les moyens sont suffisants dans l'Éducation nationale mais qu'il faut gérer autrement les carrières et les salaires (primes au mérite).

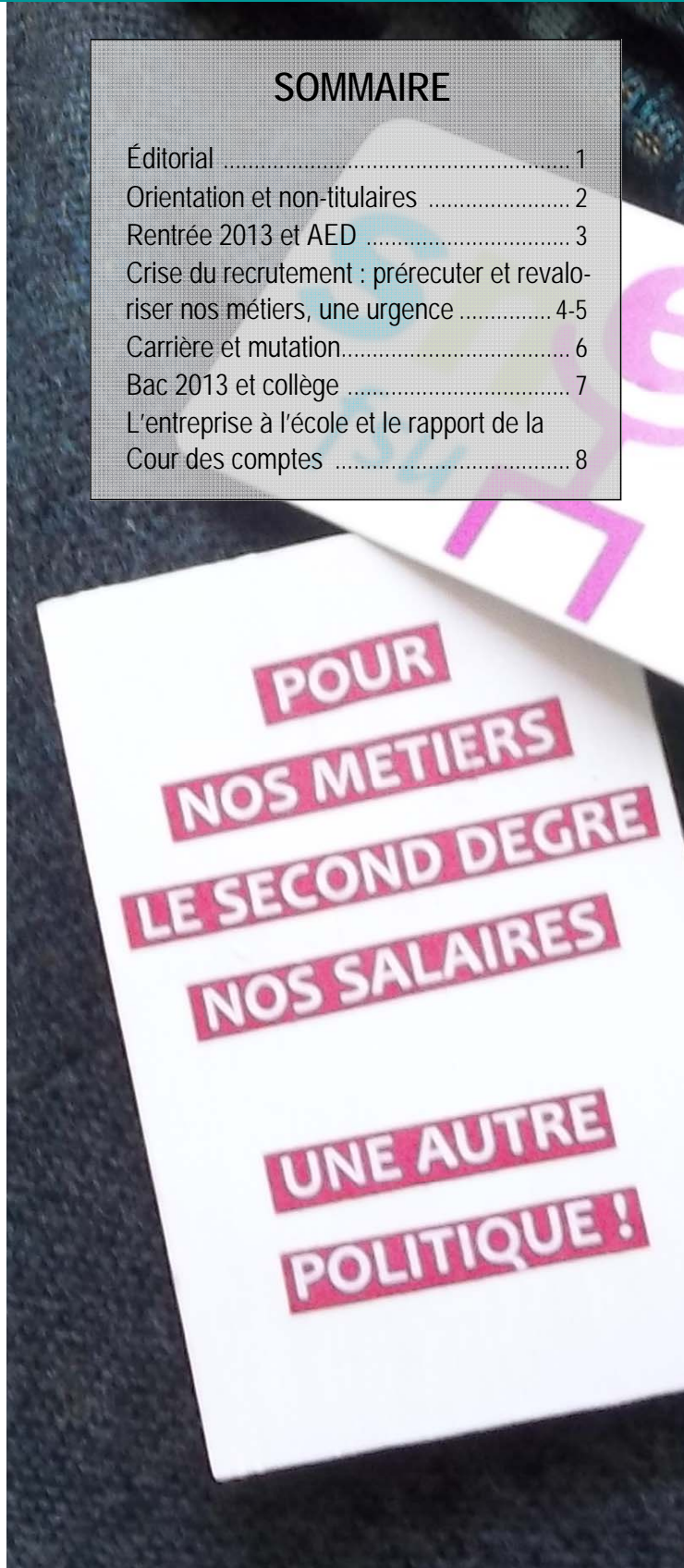
*Le SNES avec la FSU, recherche activement la construction d'une réaction unitaire et appelle les personnels à se mobiliser pour exiger d'autres choix.*

**Marie-Damienne Odent / Michel Vialle / Pascale Boutet**

co-secrétaires généraux

**SOMMAIRE**

- Éditorial ..... 1
- Orientation et non-titulaires ..... 2
- Rentrée 2013 et AED ..... 3
- Crise du recrutement : prérecuter et revaloriser nos métiers, une urgence ..... 4-5
- Carrière et mutation..... 6
- Bac 2013 et collège ..... 7
- L'entreprise à l'école et le rapport de la Cour des comptes ..... 8



# SERVICE PUBLIC D'EDUCATION :

## Loi Sauvadet de résorption de la précarité : une farce amère pour les non titulaires

Les concours et examens professionnels réservés devant permettre la titularisation d'une partie des enseignants, conseillers d'éducation et d'orientation non titulaires dont la première session s'achève, sont marqués par des dysfonctionnements graves du fait d'une procédure bien trop tardive de vérification des conditions d'éligibilité, alors même que celles-ci avaient déjà écarté du dispositif un grand nombre de collègues.

Nombre d'entre eux se sont investis dans la préparation d'épreuves pour apprendre, in fine, que leur candidature n'était pas recevable. Certains candidats convoqués se sont ainsi vu refuser le passage des épreuves ; d'autres déclarés admis par les jurys ont été rayés de la liste parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions administratives d'inscription sans que cela puisse profiter à d'autres candidats en raison de l'absence de listes complémentaires. Dans le contexte de la crise actuelle de recrutement, l'institution renonce donc à toute possibilité de titularisation pour ces collègues employés parfois depuis de nombreuses années.

Cette mise en œuvre calamiteuse de la loi n'est pas la seule mauvaise nouvelle pour les non titulaires : la décision du ministère de faire appel en tant que contractuels aux étudiants lauréats des épreuves d'admissibilité du concours anticipé 2014 qui prépareront les épreuves d'admission, risque fort d'engendrer un important chômage, au moins dans certaines disciplines, pour les contractuels actuels. Un grand nombre d'entre eux pourraient ne pas se voir proposer de poste à la rentrée, ou même avant le 15 octobre, date limite pour la prise en compte des années consécutives pouvant ouvrir droit au CDI.

Le SNES porte l'exigence d'un réemploi à temps complet de tous les non titulaires déjà recrutés et de la mise en place d'un véritable plan de titularisation qui n'exclut aucun collègue. Il prendra dès la rentrée des initiatives, si possible intersyndicales, pour appeler l'ensemble des collègues à se mobiliser sur cette question.

*Caroline Mordelet, Marielle Kapel, Laurent Boiron*

**Réunion  
non titulaires  
en septembre  
au siège de la  
section académique.**

**Consultez  
régulièrement  
notre site pour  
connaître  
la date exacte.**



## Service public d'orientation : rester combatifs !

Les initiatives multiples que le SNES a impulsées avec les personnels ont permis que la loi de refondation de l'École réintroduise la place et le rôle des CIO et des co-psy dans l'Éducation nationale, sans pour autant leur donner les moyens de les renforcer. Quant au projet de loi de décentralisation, il prévoit nettement pour les Régions un rôle de coordination et de mise en réseau des missions et des conditions d'exercice, établi par des conventions régionales. Pour le SNES, ce dispositif ne peut qu'aggraver encore les inégalités territoriales et mettre en cause la notion même de service public. Le SNES s'oppose également à la diminution drastique des postes administratifs et à la disparition programmée des DCIO.

Les pressions pour que le SPOT (Service public d'orientation territorial) se mette en place, se renforcent : à ce jour 6 Régions sont entrées dans l'expérimentation du S.P.O.T. Le SNES dénonce avec force ces manœuvres qui sont de véritables coups de force et continue de s'opposer à la mise en place du SPOT, où se côtoieraient organismes publics et officines privées, en aggravant les inégalités géographiques.

Dans l'académie, les fermetures et regroupements se poursuivent entraînant la suppression de 4 postes de DCIO, de 7 personnels administratifs, d'une vingtaine de collègues en Mesure de Carte Scolaire, qui s'ajoutent aux fermetures des années précédentes. De 43 CIO de l'académie, on passera en septembre à 35.

A travers la bataille sur la place et le rôle des COP auprès des collégiens, des lycéens et des étudiants comme membres de l'équipe éducative, c'est bien la conception d'un service public d'Éducation au service de la réussite de tous qui est en jeu. Les « Assises pour l'orientation en milieu scolaire », organisées par le SNES et la FSU, avec la participation de l'ACOPF (Association des COP de France) ont mis en évidence que l'ensemble de ces attaques était piloté par la volonté d'adapter les formations aux besoins immédiats des entreprises (voir p.8), à l'opposé du projet éducatif que portent le SNES et la FSU.

***Poursuivons et amplifions la mobilisation !***

*Cecile Cherouvrier, Evelyne Lebretton*

# RENTREE 2013, ENCORE PIRE !

## RENTREE 2013 : LES CREATIONS DE POSTES NE SONT PAS AU RENDEZ-VOUS

La création de 273 emplois dans les collèges et les lycées de l'académie, effectués à partir des 400 emplois supplémentaires attribués au Rectorat pour la rentrée 2013, sont insuffisants pour compenser la hausse des effectifs de 2370 élèves en collège et 2447 élèves en lycée.

D'autre part, conséquence néfaste du maintien des réformes conçues pour supprimer des postes (réforme des lycées, de la gouvernance des établissements, de la voie technologique...) et d'un taux exorbitant d'heures supplémentaires, les projets de créations/suppressions de postes fournis par les DASEN aux élus du SNES-FSU pour les Comités techniques de carte scolaire présentaient des suppressions nettes dans 3 départements sur 4, et, quand il y avait des créations nettes, elles étaient bien en deçà des moyens supplémentaires attribués.

Rentrée scolaire 2013	évolution emplois Rentrées 2012/ 2013	Balance suppressions/ créations de postes avant CTSD	Balance suppressions/créations de postes après CTSD
Yvelines	57	-41	5
Haut de Seine	40	-6	21
Essonne	76	-5	26
Val d'Oise	100	6	48
Académie	273	-46	100

*Par leurs interventions, fondées sur les remontées des sections d'établissement et l'analyse de toutes les situations d'établissement, les élus du SNES ont infléchi les projets de l'administration qui prévoient 46 suppressions de postes.*

**Les élus du SNES ont dénoncé cette situation et sont intervenus** pour obtenir un maximum de créations (conversion d'heures supplémentaires en heures postes, transformation de blocs de moyens provisoires solides en poste...) . **Cela s'est traduit par une centaine de créations de postes**, ce qui reste nettement insuffisant et ne débouchera pas sur une amélioration concrète des conditions d'études des élèves et d'exercice des personnels l'an prochain.

### CURE D'AUSTERITE : LES MOYENS DE VIE SCOLAIRE TOUCHES

	Évolution
Yvelines	-46
Haut de Seine	-48
Essonne	-44
Val d'Oise	-51
Académie	-189

Comment peut-on se prévaloir d'une amélioration de l'encadrement des élèves dans l'Éducation nationale, quand, sur le plan national, 2000 emplois d'AED sont supprimés et dans l'académie de Versailles 189 !

Pour le SNES il est inacceptable que la rentrée marque une diminution du nombre de personnels pour la vie scolaire. Pour ceux qui en doutaient encore, la cure d'austérité est donc bien en train de rattraper le Ministère de l'Éducation nationale.

C'est pourquoi le SNES exige que tout le potentiel d'Assistants d'Éducation soit maintenu et même abondé au regard des augmentations d'effectifs prévus par le Recteur à la rentrée prochaine. Le ministère s'est engagé à ce qu'aucune affectation d'Emploi Avenir Professeur ne soit faite pour remplacer des AED ou des AP, nous devons y être vigilants.

Enfin le SNES rappelle son opposition au recrutement des Assistants de prévention et de sécurité (APS) et demande la création de postes de personnels titulaires, CPE, assistant(e) social(e), infirmier(e), médecin scolaire, présents en nombre insuffisant dans les établissements.

### Stagiaires :

*des choix qui aggravent les conditions d'exercice de tous les personnels à la rentrée 2013*

Depuis l'annonce par le Rectorat au mois de mars du choix d'affecter les stagiaires en 2013-2014 par principe sur des postes de titulaires, en dépit des préconisations ministérielles d'asseoir d'abord les stagiaires sur des blocs de moyens provisoires, **le SNES agit contre cette mesure qui va à l'encontre de l'intérêt de l'ensemble des personnels et du service.**

Elle provoque en effet le blocage du mouvement et la multiplication des heures supplémentaires et des services partagés résultant de la transformation de la décharge des stagiaires affectés sur des postes de titulaires.

Le SNES a fait la démonstration de la possibilité d'affecter massivement les stagiaires sur BMP. **Ses interventions et son action ont permis le déblocage de 207 postes sur les 816 initialement bloqués.**

Mais le Rectorat refuse de poursuivre plus loin car il écarte les blocs de moyens de moins de 15h allant à l'encontre des dispositions ministérielles qui stipulent que la décharge est "d'au moins trois heures".

Il a même coupé court au dialogue lors d'un groupe de travail le 14 mai sur l'implantation des berceaux de stagiaire alors que l'examen de l'ensemble des disciplines n'était pas achevé, s'opposant à toute solution pour envisager la poursuite des travaux.

**Frédéric Lesne**



# CRISE DE RECRUTEMENT :



## FACE A LA CRISE DE RECRUTEMENT, NON A UNE LOGIQUE D'EXPEDIENTS

### Des stagiaires encore utilisés comme moyens d'enseignement

La Réforme dite de la « Masterisation », qui avait placé en 2010 les stagiaires à temps plein dans les établissements a été utilisée pour supprimer 5500 emplois dans le Second degré et a eu des effets désastreux sur les conditions d'entrée dans le métier.

Alors que la Formation des Maîtres était annoncée comme une priorité par F. Hollande et que les conditions des stagiaires 2012/2013 étaient présentées comme **transitoires**, le **Ministère de l'Éducation fait toujours le choix d'utiliser les stagiaires comme des moyens d'enseignement.**

Les **certifiés** effectueront toujours à la prochaine rentrée **un service de 15h, les agrégés 12h et les CPE 29 h.** La logique qui vise à utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement sans leur permettre de recevoir une véritable formation n'est ainsi pas abandonnée : la formation est minimisée au profit de l'enseignement sur le terrain et les conditions d'exercice des lauréats des concours 2013 seront très lourdes (plus de 2/3 du temps est consacré au service auquel il faut rajouter le temps des préparations, corrections, évaluations ...).

### Emplois d'Avenir Professeur : vigilance

- Il s'agit de **contrats aidés, de droit privé, variante des emplois d'avenir.** Ils s'adressent aux étudiants en L2, L3 ou M1, boursiers sur critères sociaux, âgés au plus de 25 ans. Les étudiants s'engagent à passer les concours.
- La **durée de travail hebdomadaire de référence est de 12h** (Emplois avenir), mais le SNES-FSU a obtenu l'engagement du Ministre sur un temps de présence de **9 heures maximum** (les trois heures restantes étant destinées à la préparation des activités).
- **Les missions des EAP** : (circulaire 2013-021). Il s'agit **d'observation et de pratique accompagnée en présence du tuteur.** Ils peuvent **participer** (et non conduire en responsabilité) **à des activités d'aide ou de soutien.**
- **Maigre rémunération** : au SMIC sur la base d'un temps partiel (12/35<sup>h</sup>) : 402 euros nets/mois. Complément par des bourses : sur critères sociaux et « bourse de service public ». Au total, en fonction du barème de bourse : de 617 à 1028 euros. Tuteur : 300 euros par EAP (2 EAP maximum).

*La vigilance s'impose dans les établissements : le contrat d'un EAP est soumis à la délibération du CA. Le SNES appelle à être très vigilant et à exercer un contrôle collectif sur le temps de travail des EAP (refuser toute référence à une durée annuelle), sur les missions (pas de surveillance, pas de cours en responsabilité, pas de remplacement), à veiller à la compatibilité avec leurs études.*

### La précarité en guise d'entrée dans le métier : le recours aux étudiants contractuels

Pour cette seule année le Ministère a mis en place une **session du CAPES/T externe exceptionnelle** ouverte aux **étudiants de M1 et de M2** : écrits en juin 2013 et oraux en juin 2014. Au cours de l'année 2013-2014 le Ministère leur propose un **emploi en tant que contractuel** (sans obligation). Ils devront effectuer un service en responsabilité **d'un tiers de l'ORS** (Obligation de service réglementaire) **payé mi-temps**, soit 854 Euros bruts. Les étudiants qui seront déjà **titulaires d'un M2 pourront effectuer exceptionnellement un service supérieur à un tiers de l'ORS**, jusqu'à un plein temps. Toute heure au-delà du tiers de service sera payée 94.92 bruts. Ils seront accompagnés par des tuteurs et devront suivre une formation au sein de l'ESPE.

**Pour l'académie de Versailles, le Recteur prévoit environ 800 admissibles contractuels selon des projections très incertaines (beaucoup d'inscrits au 2013-2 seront lauréats du CAPES ou de l'agrégation externe).** Ils seront affectés sur des blocs de moyens provisoires fin juillet. **Quant à leur formation** au sein de l'ESPE dont la mise en place à Versailles est chaotique et opaque, **il n'y a aucune information.**

Cette mesure transitoire reflète une conception de la formation sur le tas qu'avait pourtant clairement dénoncée V. Peillon. Elle repose sur **l'exploitation des étudiants** qui financent leur propre formation au prix d'**une surcharge de travail génératrice d'échec** : validation du M2, préparation des cours, préparation des oraux du concours ! La comparaison avec l'année de stage ante 2009 est édifiante : les stagiaires recrutés après la licence effectuaient 6h de stage en responsabilité, étaient payés temps plein, avec le statut de fonctionnaires bien plus favorable que celui de contractuel (retraite, etc).

### CE QUE REVENDIQUENT LE SNES ET LA FSU :



- mise en place de véritables **pré-recrutements** à toutes les étapes du cursus (dès la licence),
- **plan pluriannuel de recrutement**,
- revalorisation de nos salaires et de nos conditions de travail.

Il ne suffit pas d'annoncer des créations de postes, il faut se donner les moyens de les pourvoir. La session exceptionnelle du 2013-2 ne fait que « vider » le vivier par anticipation, en prenant de surcroît le risque que les étudiants échouent en raison de la surcharge de travail.

# PRE-RECRUTER ET REVALORISER NOS METIERS

## DERRIERE LES MESURES TRANSITOIRES, UNE TRANSFORMATION DE NOS METIERS, DE NOS QUALIFICATIONS ET DE NOS MISSIONS

### Une réforme technocratique et précipitée :

La réalité de la Refondation en matière de formation des enseignants est loin des promesses du candidat Hollande. Elle se fait dans l'opacité et un calendrier intenable. Au sein du Ministère et des Rectorats, les représentants des personnels ont été écartés. Il n'existe aucune structure de suivi de la réforme au niveau national malgré les demandes répétées de la FSU.

La confiscation du débat dans une démarche technocratique aboutit à une formation très dégradée où se lit une conception du métier d'enseignant totalement transformé.

### Formation dégradée :

**La formation est réduite à peu de chagrin et montre un recul de la part du disciplinaire.** La formation des étudiants se destinant au métier doit désormais se faire dans des Meef (master de l'enseignement) pilotés par les Espé. Le concours est placé au second semestre de l'année de M1, l'année de M2 avec un service à mi-temps constituant l'année de stage. Ainsi les masters MEEF risquent d'être très rapidement considérés comme des sous-masters, puisqu'ils n'auront comme finalité que la préparation des concours puis la titularisation, et donc comme seul débouché l'Education nationale. De surcroît le temps de formation se réduit drastiquement. La comparaison avec 2002 est édifiante : l'équivalent d'une année de formation a disparu dans le cursus de formation des enseignants (en 2002 :

100h de formation en plus l'année de la préparation du concours). Ainsi les candidats seront moins bien formés dans leur discipline universitaire mais aussi dans la discipline qu'ils devront enseigner. Voilà une réforme qui a peu de chances de rendre à nouveau attractifs les métiers de l'Education nationale !

### Un métier transformé :

**Cette dégradation de la formation s'inscrit en réalité dans la réforme du système éducatif (Ecole du Socle/ bloc bac-3/ bac+3)** voulue par le gouvernement dans le cadre du projet de la commission européenne et de l'OCDE (seuls 50% d'une classe d'âge doivent atteindre le niveau licence). « Les professeurs du socle », techniciens appliquant « les bonnes pratiques », n'auraient pas besoin d'un haut niveau disciplinaire, ils pourraient être bivalents (ou plus). La nouvelle grille dite « référentiel métiers » traduit cette conception : le terme de socle et de compétences sont récurrents, y compris les compétences dites transversales.

Ainsi les nouvelles maquettes des concours (CAPES) marquent un tournant : la part du disciplinaire, assise de nos métiers, recule au profit d'épreuves pseudo-professionnelles qui dominent désormais. Il s'agit d'épreuves de mise en situation professionnelle notamment, qui ne sont que des exercices artificiels ne tenant pas compte des réalités. Les maquettes des concours par discipline sont consultables en ligne : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/epreuves\\_2014/36/8/](http://cache.media.education.gouv.fr/file/epreuves_2014/36/8/)

## Pour une formation et une revalorisation de la mission de tuteur

La restauration d'une réelle formation des enseignants et CPE à l'horizon 2014 passe par un besoin d'accompagnement grandissant dans la découverte de nos professions. Une formation professionnelle universitaire, ancrée sur le disciplinaire, ne peut prendre du sens que si les futurs professeurs et CPE font des stages accompagnés.

Le tuteur n'est pas le messie des « bonnes pratiques » : il est le relais du principe fondamental selon lequel les enseignants sont des concepteurs de leur métier. Leur haut niveau de qualification et leur expérience professionnelle leur permettent de réfléchir sur leur discipline et sa transmission pédagogique au regard des attendus de l'institution. Aussi, pour le SNES, la formation des enseignants et CPE doit être fondée sur un rapport réflexif vis-à-vis de la discipline, sa pratique mais également vis-à-vis de l'institution et de la hiérarchie.

Les tuteurs ont un rôle fondamental à jouer dans la construction de ce rapport réflexif pour éviter que les stagiaires subissent trop la pression institutionnelle et évaluative et ne deviennent des exécutants dociles.

Etre tuteur représente un énorme investissement : cela nécessite un temps d'écoute, d'observation, de dialogue, d'échange et de formation. Le SNES revendique que les tuteurs soient formés et déchargés d'une partie de leurs heures de cours : heures qui seraient prises progressivement en charge par le stagiaire sous le regard du tuteur rendu ainsi disponible. Il demande que la rémunération de la fonction de tuteur soit à la hauteur de l'investissement et allouée à tous les tuteurs sans exclusive.

Afin de porter nos revendications d'une formation et d'une revalorisation des conditions de mission de tuteur/tutrice, le SNEP, le SNES et le SNUEP lancent une campagne et proposent la signature d'une pétition signable en ligne sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu).

### Le SNES ET LA FSU revendiquent :

- Le rétablissement des emplois de stagiaires
- Une décharge de cours pour les stagiaires des deux tiers de leur service, à savoir un service devant élèves ne dépassant pas 6 heures.
- Une vraie formation au métier d'enseignant qui permette un aller-retour entre la théorie et la pratique, formation qui doit être assurée par un IUFM rénové et amélioré.
- Une décharge de service pour les tuteurs.



Dossier réalisé par  
Nadège Muzard et Perrine Simonutti

# Carrière - Mutations

## Liste d'aptitude au grade d'agrégé : le SNES repousse l'arbitraire

La CAPA d'accès au corps des agrégés s'est tenue le 27 mars 2013. Il y avait 1283 candidats. Ce nombre, le plus élevé depuis les huit dernières années montre l'aspiration grandissante des personnels à une revalorisation de leur salaire et de leurs conditions de travail.

Les défauts et le danger d'arbitraire de l'évaluation par avis que nous avons critiquée dès la déclaration du SNES (voir notre site académique : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)) étaient illustrés de façon éclatante par cette CAPA. L'inspection indiquait avoir limité l'avis TF aux candidats qu'elle voulait proposer, confirmant ainsi qu'elle ne procédait pas à une véritable évaluation mais à une sélection sans critères objectifs (et sans se soucier de retards d'inspection pouvant atteindre 35 ans !). Puis l'inspection d'Eco gestion tentait d'évincer un candidat proposé depuis 4 ans en lui retirant l'avis TF sans autre justification que le « réexamen du dossier ». Les élus du SNES se sont opposés fortement à cette tentative d'arbitraire. Comme les années précédentes, ils ont fait valoir avec succès le principe de la réinscription de chaque proposé et de sa progression dans le classement. Ils ont obtenu la révision à la hausse de plusieurs avis CE, ont défendu l'inscription d'autres collègues mais, malgré leur opposition, le Recteur n'a retenu que 79 dossiers alors qu'il pouvait en proposer 83. Il y a, cette année, 286 nominations possibles (contre 262 l'an dernier). La CAPN s'est tenue les 28, 29, et 30 mai.

Philippe Lévy

## Hors-classe des agrégés

La CAPA s'est tenue le 30 avril au terme de nombreuses péripéties : examen contradictoire des propositions au 10<sup>ème</sup> échelon dénié aux organisations syndicales ; sous l'impulsion du SNES, refus unanime à l'exception du SGEN, de siéger sur de telles bases ; engagement du Recteur à permettre cet examen en toute transparence puis rupture de cet engagement et passage en force (voir pour plus de détails le texte sur le site : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)).

Les résultats de ce coup de force ont été :

- au 10<sup>ème</sup> échelon l'élimination, d'emblée, sur la base des avis, de nombreux dossiers et la proposition, sans examen, d'autres au nombre de 45, c'est-à-dire dans une proportion que le SNES réussissait à contenir dans les limites de l'an passé (19% des 233 avis « Exceptionnel » portés)
- la proposition de tous les agrégés par liste d'aptitude au 11<sup>ème</sup> échelon, double promotion qui peut représenter jusqu'à un gain salarial brut de plus de 800 euros en quatre ans, alors que de nombreux agrégés par concours n'accèdent pas à la hors classe.

Dans ce contexte, d'atteinte au paritarisme et à l'équité de traitement entre tous les candidats, les élus du SNES obtenaient la révision à la hausse de nombreux avis, la levée d'avis défavorables et une extraordinaire progression du nombre d'agrégés au 11<sup>ème</sup> échelon avec l'avis « Exceptionnel ». Avant la CAPA, ils n'étaient que 68 sur 212, à l'issue de la CAPA ce nombre est passée à 188 (soit 89%).

La CAPN est prévue les 25, 26, et 27 juin.

Philippe Lévy



## Dialogue social dans l'académie : les tentatives d'intimidation ne passent pas !

Selon les propos du Président de la République, le dialogue social devait être rétabli, pourtant ce sont des pratiques d'un autre temps qui sont mises en place dans la plus grosse académie de France. Le Recteur refuse systématiquement de recevoir les organisations syndicales et les renvoie vers son Secrétaire général qui considère comme largement suffisant d'asséner ses vérités sans écouter les représentants des personnels, curieuse conception du dialogue qui a atteint son paroxysme lors de la première étape du mouvement INTRA, la vérification des vœux et barèmes.

A l'ouverture de cette instance, fait sans précédent dans l'académie, ni le Secrétaire général, ni le DRH n'avaient daigné être présents pour entendre les élus sur une opération ne concernant que...les mutations de près de 5 000 enseignants ! Les élus du SNES ont exigé que le Secrétaire général les entende et respecte ainsi les personnels qu'ils représentent, ce qui fut fait. Mais les tensions sont vite revenues : au bout de quatre jours de travail qui ont vu la correction de centaines d'erreurs, les travaux n'étaient toujours pas terminés du fait de l'incurie de l'administration et, à 21h, le même Secrétaire général engageait un bras de fer et décidait d'arrêter le groupe de travail, en précisant que la dernière discipline, l'espagnol, serait traitée au mieux par la seule administration sans contrôle paritaire. C'était sans compter sur la ténacité et la détermination de l'ensemble des élus qui ont refusé cet oukase et ont finalement obtenu que le groupe de travail soit reconvoqué le lendemain afin que tous les candidats soient traités avec la même attention.

### Les dernières CAPA de l'année :

CAPA Hors classe CPE : 10 juin  
CAPA Hors classe certifiés : 3 juillet  
GT Délégation fonctionnelle : 2 juillet

Les FPMA d'affectation se dérouleront du 18 au 21 juin : les élus du SNES y veilleront à la conformité et la transparence des opérations ; si vous ne l'avez pas déjà fait, pensez à actualiser vos coordonnées sur le site du SNES afin de recevoir votre résultat par SMS et courriel dès la fin de la commission, une fois les ultimes vérifications effectuées ; les élus du SNES sont les seuls à accomplir ce travail et ne transmettent les résultats qu'une fois validés afin de fournir une information fiable.

Pascale Boutet



# CHANGER DE POLITIQUE EDUCATIVE

## Le Bac, un enjeu majeur

Le baccalauréat est un enjeu majeur par rapport à l'objectif annoncé de 50% d'une classe d'âge au niveau licence : il ne doit pas constituer un obstacle. C'est pourquoi les voix qui dénoncent le « couperet » se font de plus en plus entendre. **Pour le SNES, perdre le caractère national du bac, c'est pour beaucoup de candidats obtenir un diplôme avec une valeur relative.** Ce n'est pas un gage de démocratisation. **Le SNES réclame le retour à un examen garantissant une égalité de traitement et réitère sa demande de consignes du rectorat pour garantir l'anonymat.**

## BACCALAURÉAT : AN 3 DE LA RÉFORME CHATEL DU LYCÉE

Le baccalauréat 2013 est le premier baccalauréat de la réforme Chatel initiée en 2010. Le « monument national » fait l'objet d'attaques tant dans ses contenus que dans ses modalités.

### Des programmes infaisables ou incohérents

Les enseignants de SES et d'histoire-géographie ont réclamé dès leur parution l'allègement des programmes établis sans concertation, et contre l'avis du *Conseil Supérieur de l'Éducation*. Pour la filière S, la concentration sur l'année de 1<sup>ère</sup> du programme de 2 années tient de la gageure. Pour l'enseignement des mathématiques, des universitaires pointaient le décalage entre les objectifs annoncés et le nombre d'heures d'enseignement, et la disparition de notions indispensables pour intégrer le supérieur.

### Les épreuves en CCF

Elles s'appliquent à la partie pratique (étude et projet) du bac STMG, et au premier oral de spécialité du bac STI2D. Pour les STMG, c'est l'enseignant qui évalue ses élèves. En LV, les collègues ont vu leurs tâches multipliées entre les différentes épreuves et les modalités propres aux options (LV renforcée, LELE etc.).

### Les grilles d'évaluation

Elles sont un outil discutable dans la mesure où :

- certaines sont « à trous », ne laissant pas la possibilité à l'examineur de mettre un 8 par exemple. Le candidat a 6 ou directement 10.
- les conditions à remplir par le candidat pour bénéficier des premiers points ne relèvent pas de savoirs particuliers

Pour des informations concernant l'organisation de la session 2013, consultez le site du SNES Versailles, et notamment le compte-rendu de l'audience des trois sections académiques Paris, Créteil et Versailles au SIEC.

Marie-Pierre Carlotti  
lycee@versailles.snes.edu

## Le changement promis de politique pour les collègues : ni en 2012, ni pour 2013 !



En effet, **le socle commun et son LPC**, mis en place par le précédent Gouvernement et soutenus par le MEDEF, **sont toujours d'actualité** : le Ministre n'a proposé qu'une simplification du processus de validation et de l'information faite aux parents. Les enseignants choisissent généralement de valider l'ensemble des livrets puisque les compétences des élèves sont déjà évaluées dans le cadre des programmes. Ils refusent ainsi une validation liée à des objectifs statistiques pré fixés et qu'il faut satisfaire.

**Pour le SNES, le socle commun induit un tri entre les élèves** : ceux aptes à poursuivre des études après le collège et ceux limités au socle. Il est urgent que soit mis en place un grand projet fondé sur la culture commune, qui prenne en compte les mutations de notre société et remette à plat les contenus des programmes (pas de rénovation avant 2015 !).

Autre exemple, l'épreuve d'**Histoire des Arts** et son organisation, variables d'un établissement à l'autre alors qu'il s'agit d'une épreuve nationale, demandent un lourd investissement. **Il est important que les collègues membres d'un jury de-**

**mandent à être rémunérés** (cf. modèle de courrier sur notre site académique : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)).

**La circulaire de rentrée 2013 ne contient aucune amélioration** : renforcement de l'articulation CM2/6<sup>e</sup> avec la mise en place d'un conseil Ecole-Collège (Cheval de Troie de l'Ecole fondamentale), socle et LPC « toilettés » et maintenant, mise en place de parcours menaçant les enseignements artistiques...

**La fin du programme ECLAIR et du recrutement local** (promis par F. Hollande) **n'est guère respectée dans notre académie**. Si l'absence de nouveaux profilages de postes est à acter, le recrutement sur des postes déjà profilés et son élargissement à 10 postes d'appui dans des établissements non RAR et ce, sans l'avis des personnels et du CA contrairement aux engagements du Recteur, sont inacceptables.

**Le SNES continuera à défendre ses mandats et appelle les collègues à les porter dans leur établissement.**

Antoine Tardy, Christophe Lucas  
colleges@versailles.snes.edu

# POUR D'AUTRES CHOIX

## La Nation a trouvé son nouvel homme providentiel : l'entrepreneur !

En clôture des Assises de l'entrepreneuriat, le 29 avril 2013, François Hollande en a tiré les conclusions qui s'imposaient : « *C'est d'abord le rôle de l'école que de stimuler l'esprit d'entreprise dans notre pays* ». « *Il sera donc prévu de la 6e à la terminale, un programme sur l'entrepreneuriat.* ». Pour le groupe de travail présidé par Philippe Hayat, fondateur de l'association 100 000 entrepreneurs, qui a remis ses préconisations au gouvernement, il s'agit donc d'abord d' « *intégrer une sensibilisation structurée à l'entrepreneuriat dans les enseignements du secondaire* ». Le groupe de travail souligne que cet objectif a « *une première conséquence* » : « *former les professeurs à l'entreprise et l'acte d'entreprendre.* »

Si ce discours détonne, il faut cependant se rappeler que le monde de l'entreprise a toujours été attentif à la façon dont l'école pourrait servir ses intérêts. Cela fait vingt ans que l'OCDE s'est fixé l'objectif de définir, sous l'impulsion du patronat, les contenus non strictement scolaires que la société est en droit d'atteindre de son école. Ainsi, fin 97 a été mis en œuvre le programme DeSeCo – pour « *définition et sélection des compétences-clés* » – qui progressivement, a abouti aux huit « *compétences-clés* » dont se sont inspirées l'Union Européenne lors du sommet de Lisbonne, puis la France, dans la définition de son « *Socle commun de compétences et de connaissances* ». La 8<sup>ème</sup> des compétences-clés définies par l'Union européenne est la suivante : « *développer l'esprit d'initiative et d'entreprise* » (que l'on retrouve dans le Socle ainsi formulée : « *L'autonomie et l'initiative* »).

La commission de l'Union Européenne, cohérente avec elle-même, mettait d'ailleurs cette compétence au cœur de sa « *Stratégie pour repenser l'éducation* »<sup>1</sup>, définie en novembre 2012, dont les recommandations devaient être mises en œuvre par « *enseignants bien formés, motivés et animés d'un esprit d'entreprise.* ». Cette compétence exprime le fait que « *La plupart des pays de l'OCDE accordent une grande importance à la flexibilité, à l'esprit d'entreprise et à la responsabilité personnelle. On attend non seulement des individus qu'ils aient des facultés d'adaptation, mais également qu'ils soient novateurs, créatifs, autonomes et capables de se motiver eux-mêmes* »<sup>2</sup>. Autrement dit, cette volonté de développer l'esprit d'entreprise traduit la volonté de former un salariat adapté à la précarité, flexible, et si possible dépourvu de droits sociaux.

On est loin de Jules Ferry – auquel François Hollande avait rendu hommage, le 15 mai 2012 – qui déclarait, en 1879 : « *Dans une société démocratique, surtout, il est de la plus haute importance de ne pas livrer les études aux entreprises de l'industrialisme.* »

**Nicolas Morvan**

1. Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques [http://ec.europa.eu/education/news/rethinking/com669\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/education/news/rethinking/com669_fr.pdf)

2. Rapport final de 2003 sur les "Key competencies for a successful life in well-functioning society"

## Les recettes de la Cour des miracles : austérité partout

Monsieur Didier Migaud, président de la Cour des comptes, est l'un des grands gourous de la politique d'austérité : au nom de la réduction à marche forcée des déficits, il prescrit sans relâche l'amputation des dépenses publiques, que ce soit la santé, les retraites, l'indemnisation du chômage, ou les services publics.

Cette politique ne marche pas : elle génère la récession et de ce fait réalimente les déficits mais M. Migaud persiste à prêcher « les réformes », c'est-à-dire la dislocation de notre système social. Et il cible l'Éducation et les enseignants.

La Cour des Comptes avec son rapport "Gérer les enseignants autrement", « *avance dans l'élaboration d'un projet d'éducation* » (*Le Monde*), et elle le fait à la tronçonneuse : « *l'Éducation nationale ne souffre pas d'un manque de moyens ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défectueuse des moyens existants* ».

Les recettes avancées ? Gestion au mérite, fin du recrutement national, affectation « sur profil », annualisation des services et définition par les chefs d'établissement, définition locale du nombre d'heures de cours assurées aux élèves et élargissement des disciplines, bivalence et polyvalence, dans le cadre d'une primarisation de fait du collège (École du socle)....

Le tout déboucherait sur la fin de nos garanties statutaires et la dislocation du service public.

Prépare-t-on le terrain à une remise en cause, sur fond de crise des recrutements, des engagements pris sur les 60 000 créations de postes ?

Le tout s'accompagne de la diffusion auprès de la presse de données bidouillées visant à faire apparaître les enseignants comme des privilégiés (mention faite d'un salaire à 107 000 €!).

Avec ce pamphlet néo libéral, la Cour des comptes sort complètement de son rôle (vérifier la sincérité des comptes publics) pour se transformer en officine politique, sans aucune légitimité démocratique.

Cet exercice idéologique et partisan se faisant sur fonds publics, on serait en droit de se demander s'il n'y pas là un beau sujet d'enquête... pour la Cour des comptes.

**Jean-Jacques Duchon**

## Dernière minute : Menace sur les projets artistiques et culturels

Conséquence du nouveau gel des dépenses publiques décrété par le Gouvernement (85 millions d'euros pour l'Éducation nationale), le Rectorat est confronté à une réduction des crédits qui servent à financer les projets artistiques et culturels alors que l'action culturelle est pourtant considérée comme une priorité.

Le SNES intervient.

Informez la section académique si vous êtes concerné.